vbb abems
Verband Berner
Pflege- & Betreuungszentren
Association Bernoise
des établissements médico-sociaux

Schlossweg 12 | 3132 Riggisberg
Fon 031 808 70 70 | Fax 031 808 70 75
info@vbb-abems.ch | www.vbb-abems.ch

1re assemblée ordinaire des membres du 27 juin 2006
Hôtel Bären, Ostermundigen

Présents:	C. Imboden	Président	Comité dir. vbb|abems
	B. Bigler		
	J. Blatti		
	B. Burgener		
	E. Burri		
	D. Hannich		
	A. Streit		
	P. Keller		Secrétariat vbb|abems
	T. Baumgartner		Procès-verbal
	H. Senn Keusen		
	EMS membres avec un total de 4001 voix / majorité 2002 voix 1 membre juridique sans droit de vote		
Excusés:	M. Andrey		Comité dir. vbb|abems
	M. Gilgen		
	F. Nyfeler		
	H.P. Stuber		
	13 EMS membres 5 membres juridiques 2 membres individuels		

Le président, monsieur C. Imboden, souhaite la bienvenue aux membres présents et aux invités de CURAVIVA, O. Piller, président, H.U. Mösle, directeur et P. Haas, chef financier et membre de la direction.

Elections: les EMS disposent d'une voix/lit pour les pensionnaires classés, et d'une ½ voix pour les pensionnaires non classés.
Monsieur Jürg Blatti, domicile, Berne et monsieur André Streit, Pflegezentrum Schwarzenburg, Schwarzenburg, sont élus scrutateurs.

1. Rapport annuel vbb|abems 2005

Le rapport annuel est adopté à l'unanimité.

2. Comptes annuels vbb|abems 2005 et rapport de l'organe de contrôle

Les comptes annuels et le rapport de l'organe de contrôle sont adoptés à l'unanimité.

3. Décharge du comité directeur

La décharge des membres du comité directeur est accordée à l'unanimité.

4. Schéma directeur vbb|abems

Le président présente succinctement le contenu du schéma directeur.

- Engagement dans la politique du 3e âge.
- Membres = clients (entreprises prestataires)
- Commission consultative = liaison avec la base. Les opérations y sont discutées avant d'être soumises au comité
- Financement dual: représentation des intérêts financée par les cotisations des membres, tarif des prestations couvrant les coûts.

La présente version du schéma directeur est adoptée à l'unanimité.

5. Règlement des frais vbb|abems – selon l'art. 26 des statuts

La présente version s'appuie en majeure partie sur les règlements du canton de Berne. Elle entre en vigueur avec effet rétroactif au 1.1.2006 et sera présentée chaque année à l'assemblée pour approbation.

Monsieur Andrist, Berntor Thun et Sunneguet Seftigen trouvent les niveaux de remboursement des repas trop bas. Le président prend note et étudiera la question.

Le présent règlement des frais est approuvé avec 69 abstentions.

6. Adhésion de vbb|abems à CURAVIVA au 1.1.2007

Le président explique:
Nous avons besoin d'une association nationale forte agissant au niveau fédéral. Les trois conditions posées à une adhésion ont en partie été adoptées (organisation nationale et association faîtière avec associations cantonales de membres) ou sont consignées par écrit et en partie mises en œuvre (dissociation des domaines spécialisés personnes âgées/jeunesse/adultes handicapés).

Les représentants de CURAVIVA présentent brièvement l'association.
O.Piller:
CURAVIVA est issue de l'alliance entre l'Association des homes suisse et l'Association des institutions chrétiennes vci dans le but de former une association suisse forte. Les cantons de GE, VD, FR, VS ont d'ores et déjà adhéré. NE et JU décideront au cours de l'année s'ils adhérent ou pas, TI prendra sa décision probablement mi-2007.

Il insiste sur l'importance d'agir au niveau politique et d'informer l'opinion publique.

H.U. Mösle:
La structure de CURAVIVA est la suivante:
Association faîtière comprenant des associations cantonales membres qui regroupent les homes membres. Jusqu'à fin 2011, les cantons qui n'ont pas encore d'association pourront adhérer à titre individuel.
Les trois domaines spécialisés sont représentés à l'assemblée des délégués comme suit:
Personnes âgées: 60 délégués
Adultes handicapés: 30 délégués
Jeunesse: 30 délégués

L'association dispose d'un bureau des plaintes indépendant et d'une commission de révision des comptes.

En nouveauté, les conférences spécialisées ont des compétences globales (jusqu'au budget) La direction du domaine spécialisé personnes âgées est assurée par monsieur Markus Leser.

L'association prévoit de déplacer ses bureaux à Berne dans les deux années à venir. Pour 2007, la cotisation de membre pour la Suisse romande et nous s'élève à CHF 8.- par lit, celle de 2008 sera fixée par les délégués.

P. Haas:
Explique qu'il n'y aura pas de subventions croisées entre les domaines spécialisés.
60% des cotisations de membres sont affectés au domaine personnes âgées.
L'assemblée des délégués fixe chaque année les cotisations de membres. Maintenant que l'association a grandi et doit d'abord trouver ses marques, il est impossible de prédire si les cotisations augmenteront ou baisseront.

L'adhésion à CURAVIVA est approuvée à l'unanimité.

7. Calcul de la cotisation de membre 2007 pour l'Association bernoise des établissements médico-sociaux

Propositions:
Membres actifs
Fr. 35.- par lit pour les pensionnaires classés
Fr. 17.50 pour les pensionnaires non classés

Membres passifs
Personnes morales Fr. 170.- par an
Personnes physiques Fr. 50.- par an

Les cotisations de membres proposées sont identiques à celles de 2006 et approuvées à l'unanimité.

8. Élections

Comité directeur:
L'assistance applaudit Beat Bigler qui se retire.
Proposé pour la fonction de représentant des homes sur place, Rudolf Meister, directeur de l'établissement Wohn- und Plfegeheim Utzigen, Utzigen, est élu à l'unanimité.

Réviseur:
La Wirtschafts-Revisions AG, monsieur Ruffiner, est réélue à l'unanimité comme organe de révision.

9. Informations sur les affaires courantes

- Institutionnaliser dans la mesure du possible la collaboration avec le nouveau conseiller d'Etat, monsieur Perrenoud, SAP
- Financement axé sur les personnes
- Financement des soins
- Formation professionnelle (révision ASSC)
- Négociations avec santésuisse
- Elévation des plafonds de coûts
- Nouveau programme des locaux/déroulement des travaux de construction
- Tarif des séjours hospitaliers
- Modification du règlement de coopération médecin-home
- Communication formation professionnelle

Prises de parole:
Monsieur Haueter, Schlössli, Pieterlen
Souhaite impérativement revenir au système de „tiers payant" pour la facturation des contrats de caisse-maladie et demande au comité directeur de réétudier la question.

Madame Moser, Krankenheim Elfenau, Berne
Demande pourquoi la formation des ASSC met l'accent sur „les soins longue durée".
P. Keller explique qu'il ne s'agit pas de modifier la formation pour ce domaine mais de le faire mieux connaître et rendre plus intéressant comme lieu de formation et de travail.

Madame Rohr, Birgli, Brienz
Précise qu'il y a une pénurie de personnel du secteur tertiaire dans le domaine des soins longue durée et demande que ce fait soit absolument intégré à la communication „les soins longue durée".

Monsieur Vogler, Diakonissenhaus, Berne
Confirme l'affirmation de madame Rohr. Il pense cependant que la formation tertiaire doit être généraliste et que la spécialisation dans un domaine donné doit se faire plus tard. Mais il faut aussi disposer pour cela de bonnes places de formation dans le domaine spécialisé personnes âgées.

Monsieur Flückiger, Gutknecht-Siedlung, Thoune
Demande de vérifier qui doit prendre en charge les frais en cas de décès d'un bénéficiaire de prestations sociales. Actuellement, c'est généralement le home qui prend ces frais en charge.
Monsieur Andrist, Pflegeheim Berntor, Thoune, confirme cette version du problème.
Monsieur O. Piller, CURAVIVA, représentant d'un autre canton, déclare ne pas avoir connaissance de ce problème mais que les frais d'enterrement ne doivent certainement pas être payés avec les prestations isolées.
La problématique sera mise à l'étude.

10. Divers

Le président invite les personnes présentes à l'apéro.

Fin de la séance à 16h40.

Riggisberg, le 3.7.06/tb